

DOCUMENT ARRÊTÉ
PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

11-10-2019

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

2. PADD PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Les 33 communes de la communauté d'agglomération Royan Atlantique

AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE

SCoT
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE



Sources : ©OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA // CARA

Les cartographies ont une valeur prescriptive à l'échelle du SCoT de la CARA. Elles n'ont pas vocation à être interprétées à un niveau communal ou parcellaire.

Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA)
107 Avenue de Rochefort, 17200 Royan
Conception graphique – Studio Kali. Impression : CARA
Date : Octobre 2019

SCoT
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
ARTICLE L.141-4 DU CODE DE L'URBANISME	4
PARTIE 1 : ACCUEILLIR 20 000 HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES À L'HORIZON 2040	5
PARTIE 2 : PARVENIR À UN DÉVELOPPEMENT PLUS ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE	7
2.1 Conforter la structuration urbaine du territoire.....	8
2.2 Rechercher la complémentarité entre les communes littorales et les communes rurales.....	10
PARTIE 3 : CONFORTER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS	11
3.1 En termes d'habitat.....	12
3.2 En termes de déplacements et de mobilités.....	13
3.3 En termes d'activités de loisirs, culturelles et sportives.....	16
3.4 En termes d'offre commerciale et de services.....	16
PARTIE 4 : CONCILIER LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION	17
4.1 Sécuriser, économiser et préserver la ressource en eau.....	18
4.2 Préserver et mettre en valeur la biodiversité.....	19
4.3 Préserver et valoriser le cadre naturel et patrimonial.....	20
4.4 Renforcer les actions en faveur de la transition énergétique.....	21
4.5 Limiter l'exposition des habitants actuels et futurs aux risques.....	22
PARTIE 5 : CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN UTILISANT LES ATOUTS DU TERRITOIRE	23
5.1 Assurer la pérennité de l'activité agricole, conchylicole et de la pêche.....	24
5.2 Faire de la CARA un territoire d'innovation et de compétitivités économiques.....	25
5.3 Faire de la CARA un territoire d'accueil, de soutien et d'accompagnement des entreprises.....	25
5.4 Construire une armature commerciale qui s'appuie sur la structuration urbaine du territoire.....	26
5.5 Diversifier et faire monter en gamme l'économie touristique.....	26
5.6 Développer l'accès au très haut débit.....	26
PARTIE 6 : AFFIRMER UNE IDENTITÉ INTERCOMMUNALE	27
6.1 Affirmer notre position dans la Nouvelle-Aquitaine par des alliances interterritoriales.....	28
6.2 Avoir une politique portuaire adaptée au potentiel des 3 façades maritimes et estuariennes.....	30
6.3 Améliorer les perceptions visuelles des différentes entrées sur le territoire.....	31
6.4 Se distinguer des territoires touristiques littoraux en créant une marque territoriale.....	31

PRÉAMBULE

ARTICLE L.141-4 DU CODE DE L'URBANISME

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. »

PARTIE 1

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

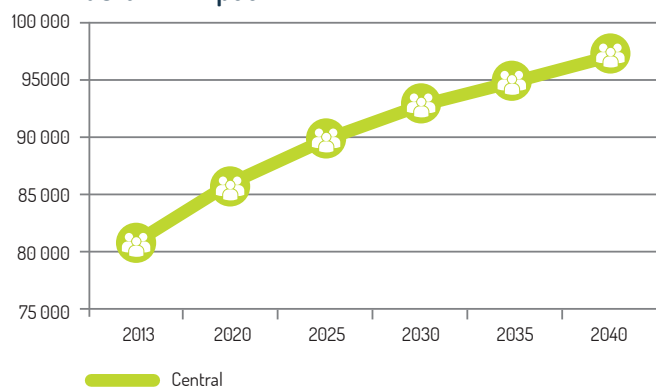
ACCUEILLIR 20 000 HABITANTS
SUPPLÉMENTAIRES
À L'HORIZON 2040

PARTIE 1.

ACCUEILLIR 20 000 HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES À L'HORIZON 2040

À l'échelle du SCoT, le scénario de développement retenu pour la communauté d'agglomération Royan Atlantique est le scénario de développement central identifié dans l'étude de l'Insee Poitou-Charentes en 2014 qui prévoit d'atteindre environ 100 000 habitants à l'horizon 2040.

Scénario d'évolution de la population de la CARA pour 2040



Conception : CARA - Pôle aménagement durable et mobilité _ Source : Insee, Omphale 2010.

Les prévisions démographiques de la CARA nécessitent de disposer de nouveaux logements à l'horizon 2040. La politique locale de l'habitat que la CARA souhaite mettre en œuvre s'articule autour de 4 objectifs stratégiques :

- Devenir un territoire plus attractif pour les actifs et les jeunes ménages en début de parcours résidentiel.
- Répondre aux besoins en logements des seniors et des personnes en situation de handicap.
- Permettre aux ménages à revenus modestes de limiter les coûts et les charges liés au logement.
- Compléter l'offre en direction des publics ayant des besoins spécifiques.

RAPPEL DU SCÉNARIO CENTRAL (extrait du rapport de présentation)

Avec 17 000 habitants supplémentaires, la CARA pourrait atteindre près de 100 000 habitants en 2040. Ainsi, la croissance démographique devrait atteindre en moyenne + 0,6 % par an.

La prolongation des tendances actuelles indique un passage de 81 000 habitants en 2013 à 97 000 habitants en 2040. Cette tendance reste relative et dépend des migrations (le solde naturel lui resterait négatif).

Au regard des projections démographiques de l'Insee un ralentissement démographique pourrait être possible. Ainsi la population augmenterait de 0,7 % par an entre 2020 et 2030 et de 0,5 % par an entre 2030 et 2040. Ce ralentissement pourrait être la cause d'une dégradation du déficit naturel (une augmentation du nombre des décès par rapport au nombre de naissances).

En suivant les tendances passées, la demande potentielle pourrait être par an entre 2020 et 2030 de 1 100 nouveaux logements (résidences principales et secondaires). À partir de 2030, avec le potentiel ralentissement de croissance de la population, les besoins pourraient être de 840 nouveaux logements par an jusqu'en 2040. Dans ce cadre, la part des résidences secondaires diminuerait légèrement.

Demande potentielle de logements neufs par an



Conception : CARA - Pôle aménagement durable et mobilité _ Source : Insee, Omphale 2010.

PARTIE 2

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

PARVENIR À UN DÉVELOPPEMENT PLUS ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

PARTIE 2.

PARVENIR À UN DÉVELOPPEMENT PLUS ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

Le territoire de la communauté d'agglomération Royan Atlantique regroupe 33 communes pour une surface totale d'environ 600 km², ce qui en fait un territoire très étendu (plus de 50 km séparent les communes de La Tremblade au nord et de Floirac au sud). Le territoire est aussi très diversifié tant par le nombre d'habitants que par son environnement : balnéaire, ostréicole, estuarien et rural.

De plus, la CARA témoigne d'un fort dynamisme démographique qui s'explique par sa forte attractivité migratoire. Selon les projections démographiques de l'Insee, la population pourrait atteindre environ 100 000 habitants en 2040.

À partir de ces constats, la communauté d'agglomération Royan Atlantique considère que cette attractivité et ces différences sont des forces du territoire qu'il convient de mettre davantage en avant par la solidarité et la complémentarité intercommunale. Pour cela, elle souhaite :

2.1

Conforter la structuration urbaine du territoire

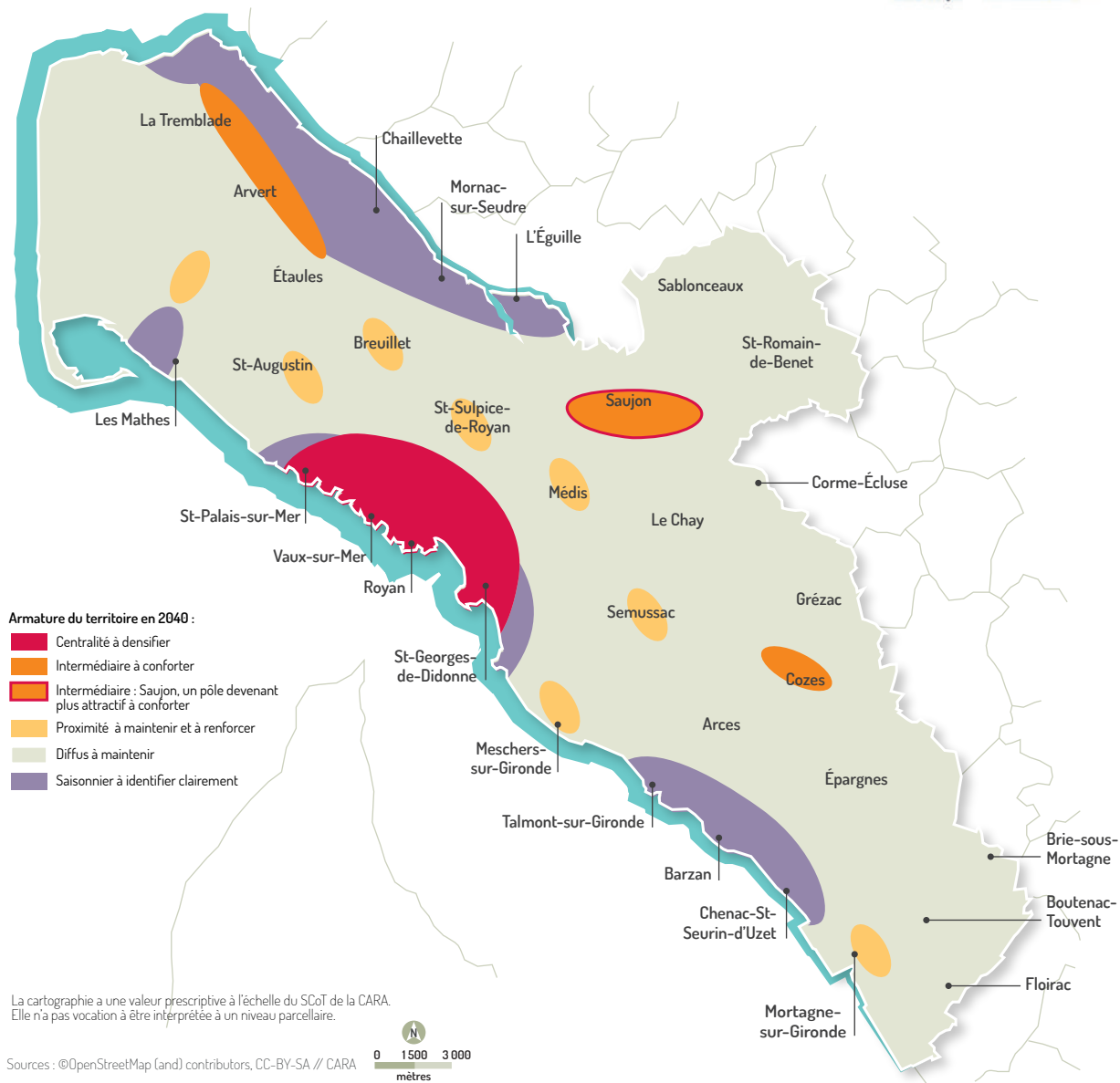
Dans le respect des dispositions des lois relatives à la Solidarité et Renouvellement Urbains, Engagement National pour l'Environnement et Littoral, le développement urbain de la CARA doit s'appuyer autour :

- **D'UN PÔLE DE LA CENTRALITÉ** à densifier (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-Mer).
- **DE PÔLES INTERMÉDIAIRES** à conforter (Saujon, Cozes, La Tremblade-Arvert-Etaules) pour favoriser la proximité et offrir une alternative de projets structurants au pôle de la centralité pour les différents besoins quotidiens (économiques, services, équipements, commerces, emploi, habitat, etc.). Les pôles intermédiaires doivent être attractifs pour les habitants et les entreprises ; ils apportent à l'ensemble des communes du bassin de vie un niveau supplémentaire de services et d'équipements.

- **DE PÔLES DE PROXIMITÉ** à maintenir et à renforcer en termes d'habitat, de services et de commerces de proximité pour maintenir le dynamisme communal.
- **D'UN SECTEUR DIFFUS** à maintenir avec un rythme constant de développement.
- **DE ZONES SAISONNIÈRES** clairement identifiées dans la structuration du territoire.

Sur l'ensemble du territoire de la CARA, le développement communal est priorisé dans les centres-bourgs/villes et en continuité avec ces derniers afin de limiter l'étalement urbain et de conserver la qualité des paysages.

Armature du territoire en 2040



2.2

Rechercher la complémentarité entre les communes littorales et les communes rurales

Conscients de la nécessité de parvenir à un développement plus équilibré, et que la diversité de son territoire est un atout encore trop peu mis en avant, la communauté d'agglomération Royan Atlantique souhaite, en association avec les acteurs locaux, initier une logique de développement moins dépendante du tourisme balnéaire de masse. Elle est basée sur une meilleure valorisation des espaces ruraux, estuariens et ostréicoles, permettant l'émergence d'une véritable économie rurale.



PARTIE 3

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

CONFORTER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

PARTIE 3.

CONFORTER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

Le développement de la CARA doit pouvoir profiter à tous les habitants permanents, actuels et futurs, en confortant ses atouts et en améliorant ses points faibles. Pour cela, les élus proposent d'intervenir sur l'habitat, les déplacements et les mobilités, et, les activités de loisirs, culturelles et sportives.

3.1

En termes d'habitat

Les deux enjeux majeurs en matière de politique de l'habitat sont de devenir un territoire attractif toute l'année et de tendre vers un équilibre sociodémographique. Face au déséquilibre générationnel, aux disparités sociales et territoriales, l'amélioration de l'équilibre sociodémographique est un élément essentiel pour le territoire qui doit en premier lieu retenir les jeunes, ainsi que les familles et les actifs. Il s'agit d'orienter la construction de logements neufs vers une offre qui s'adresse davantage aux résidents à l'année, et de répondre plus largement aux besoins identifiés en matière d'amélioration des parcours résidentiels des jeunes ménages. Parallèlement, il convient de prendre en considération les conditions d'habitat des seniors, des ménages à revenus modestes et des personnes nécessitant des conditions de logement particulières. La politique locale de l'habitat que la CARA souhaite mettre en œuvre s'articule autour de 4 orientations stratégiques :

- Devenir un territoire plus attractif pour les actifs et les jeunes ménages en début de parcours résidentiel.
- Répondre aux besoins en logements des personnes en perte d'autonomie.

- Permettre aux ménages à revenus modestes de limiter les coûts et les charges liés au logement.
- Compléter l'offre en direction des publics ayant des besoins spécifiques (faiblesses des ressources, difficultés d'ordre social, ...).

Afin d'accompagner les populations vers des nouvelles pratiques alternatives à la voiture particulière et d'avoir une meilleure liaison des quartiers entre eux, il convient de faciliter, développer et intégrer les modes de déplacements collectifs et les modes de déplacements doux (piétons et vélos) dans les opérations d'habitat.

Pour répondre aux besoins locaux et permettre de lier l'habitat à la proximité des commerces, des équipements et des zones d'emplois, il est nécessaire :

- D'impliquer davantage les collectivités (CARA et communes) dans le choix des aménagements et des opérations urbaines à vocation d'habitat.
- D'améliorer la complémentarité entre la CARA et les communes sur les réflexions préalables en matière de réalisation d'opérations d'habitat, d'activités économiques ou mixtes.

Concernant l'accueil des gens du voyage, il faut poursuivre l'effort d'équipement en terrain d'accueil des gens du voyage (aires de petit et de grand passage), dans un objectif de mise en œuvre du schéma départemental.

Enfin, si cela est possible, l'habitat, les équipements et les infrastructures peuvent être adaptés à la géographie et aux risques naturels identifiés sur le territoire : inondation par débordement de cours d'eau ou remontée des nappes, submersion marine, feux de forêt, retrait/gonflement des argiles.

3.2

En termes de déplacements et de mobilités

Le **premier objectif** est que chaque personne puisse prendre le mode le plus approprié à ses déplacements tout en essayant au maximum de diminuer l'usage de la voiture :

- Inciter à la marche à pied et au vélo pour les déplacements courts en valorisant, en aménageant et en sécurisant les liaisons douces.
- Rationnaliser l'offre de transports en commun et l'adapter à la configuration du territoire : proposer une offre de mobilités plus compétitive pour rendre attractif ce mode et diminuer l'usage de la voiture individuelle : meilleure fréquence des bus, adaptation de l'offre aux usages, temps de trajet compétitif par rapport à la voiture (lignes fortes, rabattement, parkings relais).
- Accompagner les populations vers de nouvelles pratiques de déplacements (ex. : co-voiturage, électromobilité, etc.).
- Diminuer la place de la voiture dans tous les projets d'aménagements et donner la priorité aux piétons et aux cyclistes.
- Inciter à la mutualisation des stationnements pour diminuer la place de la voiture en centre-ville et faciliter les accès aux sites touristiques (ex. : réalisation de parkings relais).

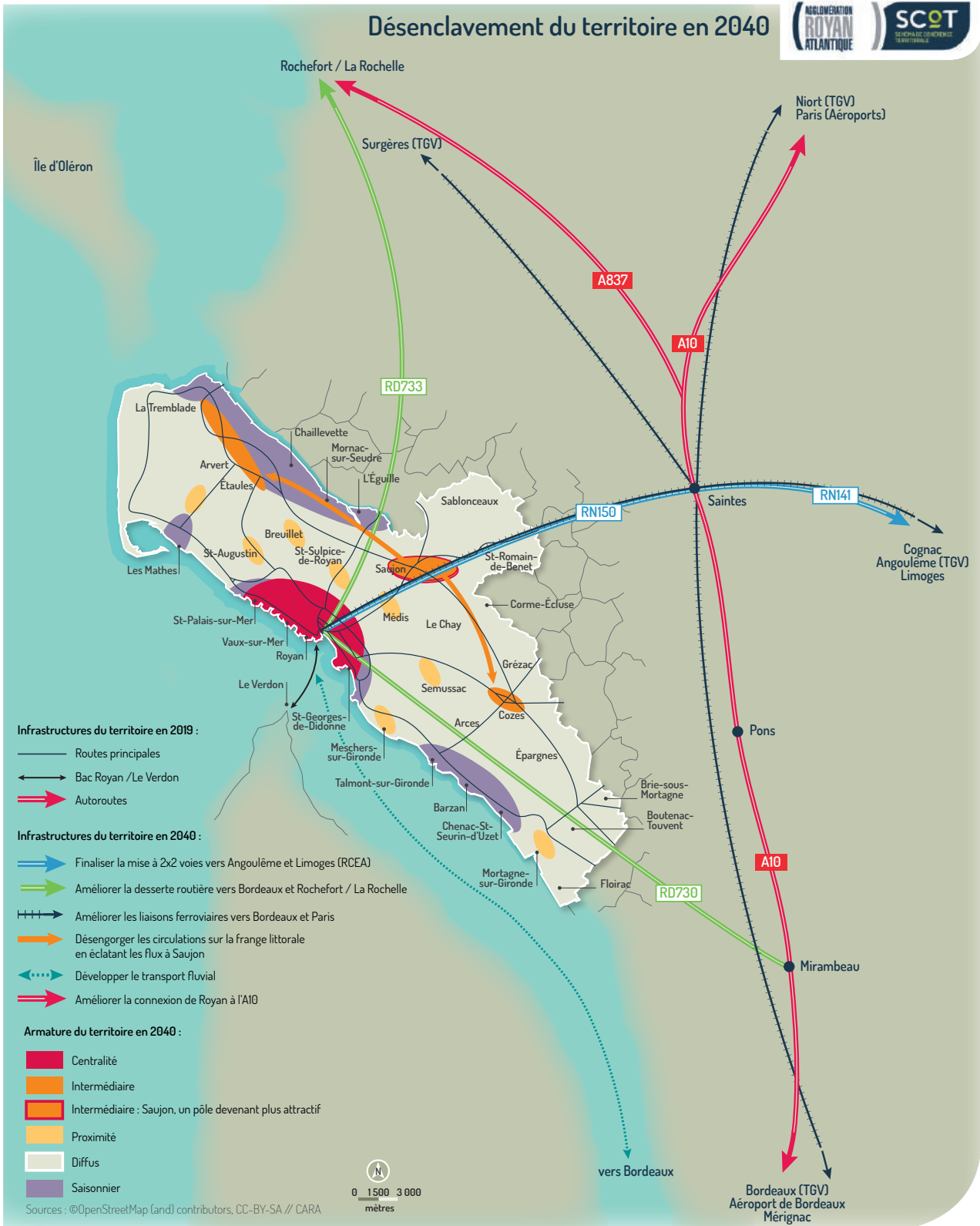


Le deuxième objectif est le désenclavement ferré, fluvial et routier du territoire :

- Mettre à niveau les infrastructures ferroviaires de Royan à Angoulême et Niort pour se raccorder à la Ligne à Grande Vitesse Paris – Bordeaux (LGV) et améliorer les liaisons vers Paris et Bordeaux.
- Viser l'électrification de la ligne transport express régional (TER) de Royan à Saintes et l'augmentation de la vitesse commerciale des TER.
- Finaliser la sécurisation et la mise en deux fois deux voies de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) branche Sud entre Royan (RN150) et Limoges (RN141).
- Développer, dans la mesure du possible, le transport fluvial (transports de marchandises et de personnes) pour créer des liens avec Bordeaux.
- Connecter Royan à l'A10 avec l'amélioration de l'axe routier RD730 entre Royan et Mirambeau et création d'un second échangeur A10 au sud de Saintes pour desservir plus directement le littoral royannais.

- Désengorger les circulations sur la frange littorale en éclatant les flux à Saujon vers la Presqu'île d'Arvert, à l'est, et vers Cozes, à l'ouest. Le réseau routier serait structuré sur 2 arcs concentriques constitués respectivement par la RD25, la RD14 et la RD117, reliées par des barreaux existants ou à créer.
- Améliorer la desserte routière : aménager la RN150 entre Saujon et Royan, la RD730 vers / depuis Bordeaux et les liaisons vers Rochefort et La Rochelle pour avoir une desserte efficace.

Le désenclavement du territoire passe aussi par le développement numérique. La CARA considère l'aménagement numérique de son territoire comme une des priorités dans son projet de territoire afin d'assurer une égalité de services à l'ensemble de la population et des entreprises en matière de communication électronique. L'objectif est la desserte à très haut débit, notamment via la fibre optique de l'ensemble du territoire à l'horizon 2025.



3.3

En termes d'activités de loisirs, culturelles et sportives

- Créer un nouvel équipement de rayonnement extra-communautaire avec des salles modulables à usage mixte : spectacles, congrès, évènements, etc.
- Moderniser et développer l'offre d'équipements aquatiques, d'activités et d'équipements du bien être comme le thermalisme.
- Valoriser les salles culturelles et les équipements existants.
- Mutualiser les salles communales et la programmation culturelle à l'échelle intercommunale.
- Etendre ces activités en dehors de la période estivale et en proposer davantage pour les jeunes et les actifs.



3.4

En termes d'offre commerciale et de services

- Combler les lacunes en matière de commerces de technologies, d'électroménagers, de biens culturels et sportifs sur le territoire pour limiter l'évasion commerciale physique et numérique.
- Revaloriser les centres-bourg / ville en termes d'habitat et d'activités économiques pour rapprocher les équipements commerciaux des lieux d'habitat et répondre aux besoins courants.
- Améliorer l'offre de services médicaux aux populations (faciliter l'installation de médecins et de praticiens médicaux, avoir de nouveau la présence d'une maternité, ...).



PARTIE 4

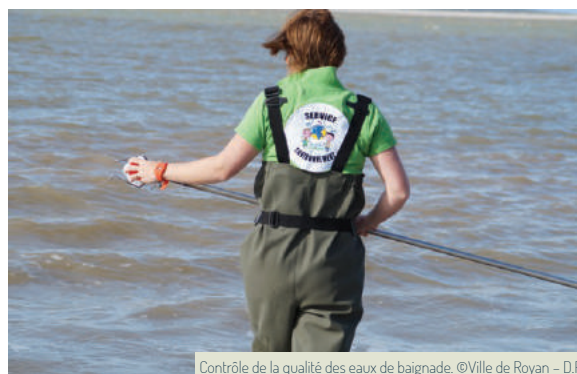
PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

**CONCILIER LA PROTECTION
DES RESSOURCES NATURELLES ET
LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ
AVEC LE DÉVELOPPEMENT
DE L'URBANISATION**

PARTIE 4. CONCILIER LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE L'URBANISATION

4.1

Sécuriser, économiser et préserver la ressource en eau



Concernant la protection de la ressource en eau, il convient de garantir sa disponibilité en quantité et en qualité, soit :

- Rechercher le juste équilibre entre le développement des activités humaines et la préservation de la ressource en eau.
- Protéger la ressource en eau potable en réponse aux besoins de la population résidente et estivale.
- Sécuriser l'alimentation en eau potable des habitants actuels et futurs.
- Préserver les cours d'eau, leurs abords et leur ripisylve.
- Prévenir les risques de pollutions diffuses des cours d'eau et des nappes phréatiques.

Afin de garantir des eaux de baignade de bonne qualité pour promouvoir un tourisme durable, il faut :

- Articuler le développement de l'urbanisation avec les capacités des systèmes d'assainissement des eaux usées pour limiter les pollutions.
- Permettre la gestion des eaux pluviales d'une manière globale et cohérente sur le territoire intercommunal en répondant notamment à 2 enjeux majeurs :
 - la diminution des risques d'inondation (limiter les effets de l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration in situ) ;
 - la préservation des ressources en eau et des milieux naturels (de nombreuses activités bien implantées sur les milieux récepteurs des rejets dépendent de la qualité de l'eau : conchyliculture, baignade, pêche, activités nautiques).

4.2

Préserver et mettre en valeur la biodiversité

Les milieux naturels du territoire sont divers et variés : dunaires, boisés, aquatiques et humides, littoraux. Ces « continuums » ou continuités écologiques constituent la trame verte et bleue du territoire. Ils se composent de réservoirs de biodiversité (habitats) et de corridors écologiques (espaces de migration et d'échange entre différentes populations).

Le développement urbain et les infrastructures constituent un risque de dégradation de ces espaces remarquables et de coupure des corridors écologiques. Il s'agit donc de préserver et de renforcer les fonctionnalités écologiques au sein du territoire mais également avec les territoires limitrophes.

Le bon fonctionnement des liaisons entre milieux marins et terrestres (et particulièrement entre eaux douces et eaux estuariennes et marines), la biodiversité et les paysages constituent un enjeu majeur sur le territoire de la CARA.

Il s'agit de concevoir un développement qui ne fasse pas de dichotomie entre les sciences de la terre (nature) et les sciences sociales (culture). L'écologie ne doit pas être considérée contre l'économie.



Pelouses sèches à Mortagne-sur-Gironde. ©EVEN Conseil



Marais de Pontailac. ©EVEN Conseil

- Protéger les zones humides pour conserver leurs fonctionnalités et leurs caractères humides.
- Stopper la dégradation des marais périurbains, et si possible, les restaurer en redonnant aux marais leurs fonctionnalités et leurs caractères humides.
- Veiller à ce que les choix d'urbanisation ne viennent pas interrompre les continuités (corridors) écologiques.
- Intégrer les principes de préservation des fonctionnalités écologiques dans les aménagements urbains et d'infrastructures.
- Restaurer certaines continuités écologiques quand cela est possible (exemple : au sein des espaces agricoles ouverts, replanter des haies).
- Suivre la logique d'évitement/réduction/compensation des impacts sur l'environnement des projets urbains.
- Prendre en compte les éléments de nature présents dans les zones urbanisées ou à urbaniser, notamment en favorisant le traitement paysager des nouveaux quartiers résidentiels.

4.3

Préserver et valoriser le cadre naturel et patrimonial



La CARA tire son attractivité de la richesse et de la diversité de ses paysages. Il présente des paysages naturels emblématiques forts (Forêt de la Coubre, estuaire de la Gironde et ses coteaux au sud, marais de la Seudre, ...) ainsi qu'une importante diversité des milieux naturels (milieux dunaires, marais salés, coteaux calcaires, landes,...). Ils constituent un patrimoine à préserver, mais également un potentiel touristique à valoriser.

- Appréhender, préserver et mettre en valeur la qualité des paysages en encadrant le développement urbain : prise en compte du paysage dans les aménagements urbains et le traitement des franges urbaines.
- Garantir la multi-fonctionnalité de la forêt dans ses rôles de protection du littoral, de biodiversité, d'espace récréatif (tourisme, chasse, ...) et économiques (production de bois).

- Concilier la réduction de la consommation d'espaces agricoles et naturels et la densification urbaine (concept qui consiste à faire vivre davantage de population sur un même espace urbain) pour conserver la qualité paysagère et un cadre de vie agréable.
- Établir une stratégie de maîtrise foncière.
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti de qualité qui contribue à l'attractivité résidentielle et touristique.



4.4

Renforcer les actions en faveur de la transition énergétique

Il s'agit de mettre en œuvre la stratégie énergétique définie dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour :

- Maîtriser les consommations énergétiques locales, en développant une stratégie de sobriété et d'efficacité énergétique du bâti existant (patrimoine public, résidentiel, tertiaire...) et en mettant en œuvre un programme de mobilité bas carbone.
- Développer une production autonome de l'énergie favorisant l'utilisation de ressources locales et pérennes et assurant un mix énergétique équilibré.
- Guider les habitants et les acteurs consommateurs d'énergie (entreprises, agriculteurs, collectivités,...) via un accompagnement technique et la mise à disposition d'outils adéquats (cartographie énergies renouvelables, dispositif de rénovation, formations...), et fédérer l'ensemble de ces acteurs dans des démarches communes et concertées.
- S'orienter vers des formes urbaines moins consommatrices en énergie.
- Prioriser la rénovation énergétique du parc de logements existants en lien avec le Programme Local de l'Habitat.



Chaufferie bois à Saint-Sulpice-de-Royan. ©CARA – V. Bizet



Panneaux solaires à Saint-Sulpice-de-Royan. ©CARA – R. Carré

4.5

limiter l'exposition des habitants actuels et futurs aux risques

Au regard des enjeux majeurs liés aux changements climatiques, la vigilance est de mise. La culture du risque doit être développée. Le risque naturel doit être intégré dans les projets urbains et la sécurité des personnes et des biens garantis par les aménagements. Face aux risques de submersion marine et d'inondation, il faut anticiper la vulnérabilité du territoire en prenant en compte ces risques le plus en amont possible.

Pour cela, la CARA va contribuer à :

- Renforcer la sensibilisation, l'information et la culture du risque de la population des zones vulnérables (inondation, submersion, feux de forêt et retrait / gonflement des argiles).
- Anticiper la vulnérabilité du territoire par rapport au changement climatique au regard des risques de submersion marine et d'inondation.
- Prévoir des mesures dans les opérations d'habitat permettant de garantir la sécurité des biens et des personnes face aux aléas climatiques.



Maison sur pilotis à Ronce-Les-Bains. ©J. Prou



Ouvrages de protection. ©CARA - G.Perrochon

PARTIE 5

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN UTILISANT LES ATOUTS DU TERRITOIRE

PARTIE 5.

CONSOLIDER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN UTILISANT LES ATOUTS DU TERRITOIRE

5.1

Assurer la pérennité de l'activité agricole, conchylicole et de la pêche

Les surfaces agricoles et viticoles représentent 54 % de la surface de la CARA. L'agriculture joue un rôle important dans la structuration, la gestion et la valorisation du territoire tant du point de vue économique, biologique, hydrologique que paysager. C'est pourquoi, la communauté d'agglomération Royan Atlantique retient :

- Maintenir les conditions de viabilité et de fonctionnalité des exploitations et des espaces de production agricole en limitant le mitage.
- Préserver le foncier agricole, potentiel de production du territoire.
- Inciter à évoluer vers des modes de production raisonnés et respectueux de l'environnement.
- Optimiser la gestion de la ressource en eau.
- Concilier l'agriculture et la préservation des milieux humides.
- Valoriser les services rendus par l'agriculture pour faire mieux reconnaître le rôle économique, le fonctionnement et la diversité de l'agriculture locale.
- Encourager et accompagner le développement des circuits-courts de proximité et mettant en avant des produits de qualité.
- Conserver l'espace agricole comme un espace structurant du paysage et de l'identité du territoire.
- Être vigilant sur les espaces agricoles littoraux face à la pression foncière.
- Préserver ou renforcer les continuités au sein des espaces agricoles ouverts (ex. : haies).



Agriculteurs. ©F. Prevel



Activités ostréicoles. ©F. Prevel

L'activité conchylicole et la pêche représentent un poids économique majeur sur la CARA, et son territoire voisin le Pays de Marennes Oléron.

La CARA souhaite :

- Susciter de nouvelles perspectives économiques locales : reconquérir les usages du marais salé en matière d'aquaculture, rechercher des synergies économiques avec les autres pôles d'activité du territoire.
- Développer la pisciculture et l'algoculture grâce à la bonne qualité des eaux.

- Augmenter la consommation locale de produits de la mer : les rendre plus accessibles pour le consommateur, former et informer les acteurs de la distribution locale de ces produits.
- Valoriser les métiers et savoirs faire locaux : proposer une animation pédagogique aux scolaires, mise en valeur des métiers et des pratiques sur les sites d'activités.

5.2

Faire de la CARA un territoire d'innovation et de compétitivités économiques



Entreprise Roudier à Brié-sous-Mortagne © CARA - A. Garcia

- Inciter les acteurs à développer de l'innovation pouvant créer de la valeur ajoutée et des emplois sur le territoire.
- Mobiliser les acteurs locaux dans une logique de coconstruction et de coproduction : « l'innovation pour et par le territoire ».
- La compétitivité passe également par la qualification, la montée des niveaux de compétence des emplois et des salariés et par l'adaptation de l'offre de formation.

5.3

Faire de la CARA un territoire d'accueil, de soutien et d'accompagnement des entreprises

- Faire en sorte que les conditions d'installation et le développement des entreprises, et en particulier les PME / PMI soient les plus attractives possibles.
- Identifier et structurer les filières locales d'excellence.
- Attirer et encourager des filières ou des secteurs économiques innovants, notamment dans les services à haute valeur ajoutée comme les services aux entreprises et l'économie numérique.
- Favoriser les capacités des entreprises en matière de montée en gamme des produits, d'innovation, d'exportation, ...
- Agir sur l'offre foncière d'entreprise et la politique globale des zones d'activités économiques et d'immobilières d'entreprises : aménagement, requalification, commercialisation et valorisation.
- Permettre de combler l'offre artisanale sur les manques et faciliter le lien entre les clients et les artisans.

5.4

Construire une armature commerciale qui s'appuie sur la structuration urbaine du territoire

- Consolider le rayonnement commercial du pôle de la centralité (Royan, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer et Vaux-sur-Mer) pour la vitalité économique et la qualité de vie.
- Renforcer les complémentarités entre le pôle de la centralité et les pôles intermédiaires et les équilibres entre les pôles intermédiaires pour répondre à l'ensemble des besoins de consommation.
- Maintenir l'attractivité et une desserte commerciale au cœur des centralités (centres-ville/bourg) et des quartiers mixtes : renforcer la réponse aux besoins réguliers pour favoriser les logiques de proximité, rapprocher les équipements commerciaux des lieux d'habitat pour les besoins courants.
- Opérer un développement commercial qualitatif et respectueux de l'environnement : maîtriser la localisation des équipements commerciaux, leur dimensionnement, leur intégration urbaine et leur impact sur l'environnement.

5.5

Diversifier et faire monter en gamme l'économie touristique

L'activité touristique de la CARA repose sur les multiples attraits du territoire qui ont favorisé son essor et sa notoriété depuis des décennies : douceur du climat, rivages et stations balnéaires, espaces forestiers, produits de la mer, patrimoine architectural...

Pour demain, la CARA envisage de :

- Continuer à développer un tourisme qui qualifie le territoire par la mise en valeur du cadre de vie et des activités.
- Rompre l'effet de la saisonnalité par la diversification de l'offre (ex. : tourisme vert, tourisme d'affaires, etc.) et affirmer la position de la CARA comme destination touristique hors saison.
- Développer une montée en gamme pour engendrer des effets d'entraînement d'évolution de l'image, désaisonnaliser et capter des nouvelles clientèles plus aisées (catégories moyennes supérieures), voire internationales.

5.6

Développer l'accès au très haut débit

La communauté d'agglomération Royan Atlantique considère l'aménagement numérique de son territoire comme une des priorités dans son projet de territoire afin d'assurer une égalité de services à l'en-

semble de la population et des entreprises en matière de communication électronique.

L'objectif est la desserte à très haut débit, notamment via la fibre optique, de l'ensemble du territoire à l'horizon 2025.

PARTIE 6

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

AFFIRMER UNE IDENTITÉ INTERCOMMUNALE

PARTIE 6. AFFIRMER UNE IDENTITÉ INTERCOMMUNALE

6.1

Affirmer notre position dans la Nouvelle-Aquitaine par des alliances interterritoriales

Les coopérations interterritoriales sont essentielles, tant en horizontalité (entre communautés) qu'en verticalité (avec le Département ou notamment la Région), pour révéler le potentiel des agglomérations moyennes comme la CARA. Pour cela, il est nécessaire de :

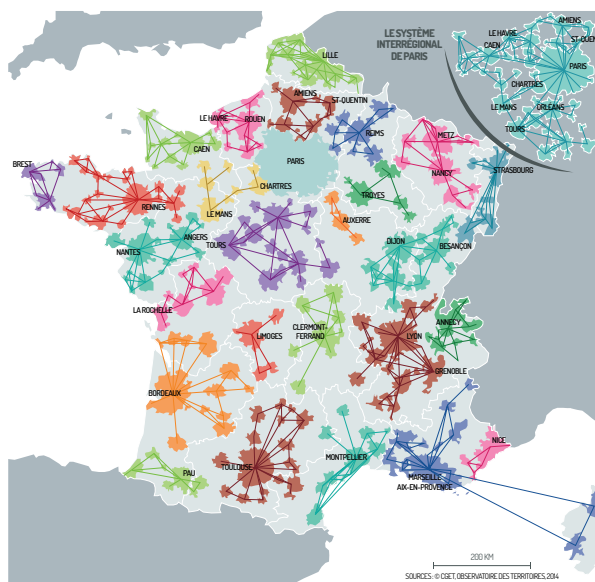
- Permettre des alliances et des coopérations favorisant le dialogue entre les territoires et la Nouvelle-Aquitaine, afin de peser dans les stratégies, schémas et contractualisations régionales et favoriser le portage d'actions communes dans des réseaux d'agglomérations et/ou avec les métropoles voisines, ainsi qu'avec les espaces ruraux à proximité.

La communauté d'agglomération Royan Atlantique souhaite :

- s'engager dans une démarche de préfiguration d'un parc naturel régional avec la Communauté de communes de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et dans une coopération, dénommée «Val de Charente Océan», avec les agglomérations de Saintes, Cognac et Angoulême autour des problématiques des mobilités et des infrastructures (création d'une entente intercommunautaire courant 2018 afin d'élargir les réflexions à d'autres thématiques : habitat et cadre de vie, économie touristique...);

- adhérer à des organismes tels le groupement d'intérêt public (GIP) Littoral Aquitain (mise en valeur, aménagement et protection du littoral).
- Mettre en perspective le développement économique, la formation, l'orientation et l'emploi car l'innovation est facilitée par des échanges fluides entre territoires, entreprises, universités et recherche.
- Tirer profit de l'image et notoriété internationale véhiculées par la métropole de Bordeaux et la Nouvelle-Aquitaine.

Ville moyennes en France



6.2

Avoir une politique portuaire adaptée au potentiel des 3 façades maritimes et estuariennes

L'activité portuaire a un rôle majeur dans l'économie et l'identité du territoire, sur l'estuaire de la Gironde comme sur la Seudre. La CARA compte des activités portuaires variées qui génèrent directement et indirectement des retombées importantes : la pêche (notamment le port de Royan), le commerce (trafic du Grand Port Maritime de Bordeaux à Barzan), et la plaisance avec de nombreux ports et mouillages qui accueillent plus de 2 500 bateaux.

La communauté d'agglomération Royan Atlantique envisage :

- D'optimiser les capacités des ports et mouillages existants tout en garantissant la limitation des atteintes à l'environnement littoral et au milieu aquatique pour faire face à la saturation des sites d'accueil portuaires (notamment pour la plaisance).
- De créer des aires de carénages aux normes et réglementer les aires de mouillage.
- De développer un tourisme fluvial sur l'estuaire de la Gironde.



Port de Mortagne-sur-Gironde. ©F.Prevel



Port de Mornac-sur-Seudre. ©CARA - N.Jacquel

6.3

Améliorer les perceptions visuelles des différentes entrées sur le territoire

- Harmoniser en régissant le mobilier, l’affichage et l’organisation spatiale (ex. : implantation des constructions) des secteurs d’habitat ou d’activités économiques des entrées de villes en affirmant le passage d’un caractère routier à un caractère urbain.
- Traiter et aménager les traversées des bourgs pour sortir de la logique routière (éviter les traversées linéaires) et permettre de révéler les qualités paysagères des bourgs.
- Améliorer l’accessibilité des zones commerciales et économiques : bien que l’automobile reste aujourd’hui le mode privilégié par les usagers de ces zones, il importe d’améliorer leur desserte en transports en commun et de promouvoir l’accessibilité en mode doux.



Entrée de ville à Saint-Sulpice-de-Royan. ©R. Balloide

6.4

Se distinguer des territoires touristiques littoraux en créant une marque territoriale

L’enjeu du «marketing territorial» est devenu une priorité pour nombre de collectivités afin de demeurer des territoires attractifs et de rayonner au niveau régional et inter-régional. Créer une marque territoriale revient à développer et à renforcer le caractère identitaire du territoire. Pour conforter sa position de leader en termes d’économie touristique, le département de la Charente-Maritime et les collectivités qui en dépendent se doivent de poursuivre la stratégie d’amélioration de l’offre qualitative afin de continuer à se distinguer des territoires voisins. La marque territoriale est bien souvent gage d’une offre de qualité. Ainsi, les territoires littoraux, à l’image des entreprises privées, innovent et développent des marques et labels pour rester compétitif et renforcer leur pôle d’attractivité.

Ainsi, développer une marque territoriale va permettre de :

- Conforter une position privilégiée en termes d’économie touristique.
- Conserver l’attractivité et la richesse du littoral tout en renforçant et en diversifiant l’offre.
- Devenir un territoire compétitif et innovant.
- Rassembler et fédérer les partenaires et les acteurs locaux sous l’égide d’une marque commune.
- Promouvoir la richesse et les atouts naturels diversifiés du territoire et les utiliser comme leviers d’attractivité.

DOCUMENT ARRÊTÉ
PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

11-10-2019

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

2. PADD PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES